

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10102019
		Document du	11102019
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2019			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 4 octobre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 10 octobre 2019 à 19 h 30.

Étaient présents : M. LE MAIRE, Mme DUMONT, M. BORIE, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, Mme TONEGUZZO-CASTAN, M. GARCIA, M. DOUCENDE, M. DALL'ORSO, Mme GOTTRA, M. VERDET, M. ROUVEIROL, M. ROSSI, M. DEFONTENAY, Mme ORTIGOSA, Mme THOMAS, Mme RIEU, Mme BENARFA, Mme DAVID, M. POIRET, M. FALLAMI, M. COTTAREL, Mme FALLET-MICHEL, M. PONS, M. KARKRI, Mme VERA (à partir de 20 h 05). **Ont donné procuration** : M. ROUX, Mme LABAREILLE, Mme TALET. **Absents** : Mme PELLEGRIN, Mme PETIT-DUMONT, Mme VANROBAYS, M. RENAULT, Mme VERA (jusqu'à 20 h 05).

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 25 Procurations : 3 Quorum : 17

La séance est ouverte à 19 h 34 par M. Joël GUIN, Maire,

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

M. le Maire informe les membres de l'assemblée de la réception en date du 30 septembre d'un courrier de M. Jean GOMES présentant sa démission de ses fonctions de conseiller municipal issu du groupe Vedène Bleu Marine, démission qu'il a accepté le 1^{er} octobre 2019. Il donne lecture de ce document à la demande de l'élu démissionnaire.

Il ajoute que deux sièges de conseiller municipal de la liste Vedène Bleu Marine se trouvant vacants à ce jour, les deux candidats suivants issus de cette liste ont été convoqués et ne se sont pas présentés à cette séance, il les déclare donc absents.

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité.

Il donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 juillet 2019 est approuvé à l'Unanimité.

Information

M. le Maire donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le jeudi 12 décembre 2019 à 19 h 30.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil Municipal en rubrique Questions Diverses concernant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à une association pour la rénovation de la Chapelle Sainte Anne, autorisation accordée à l'unanimité.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10102019
		Document du	11102019
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2019			

M. le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour et donne la parole à M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, pour l'étude des points inscrits dans cette rubrique.

A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat

Finances

A1 – Décision Modificative n° 1 – Budget Principal 2019

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 au Budget Principal 2019 qui s'équilibre à la somme de 295 785 € en section de fonctionnement et 385 456 € en section d'investissement.

Vote		
POUR : 21	ABSTENTIONS : 4	CONTRE : 3
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KARKRI	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL

A2 – Participation aux charges scolaires de fonctionnement des écoles publiques du Pontet – Année Scolaire 2018-2019

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le montant de la contribution de la Commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Le Pontet d'un montant de 1 170 € pour la scolarisation de trois enfants vedénaïses en classes élémentaires durant l'année scolaire 2018/2019.

Vote		
POUR : 24	ABSTENTIONS : 4	CONTRE : 0
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KARKRI	

A3 – Participation aux charges scolaires de fonctionnement des écoles publiques d'Avignon – Année Scolaire 2018-2019

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le montant de la contribution de la Commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques d'Avignon d'un montant total de 5 364 € pour la scolarisation de six enfants vedénaïses en classes maternelles, élémentaires et spécialisée (CLIS) durant l'année scolaire 2018/2019.

Vote	
Unanimité	POUR : 28

A4 – Solde subvention 2018 – Association « Maison Crèche la Popinette »

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2018 ainsi qu'à la convention signée entre la Commune et l'Association « Maison Crèche La Popinette » en date du 20 janvier 2015, le Conseil Municipal décide d'allouer le solde de la subvention attribuée à l'association pour l'exercice 2018, pour un montant de 25 039,63 €.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10102019
		Document du	11102019
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2019			

Vote		
POUR : 25	ABSTENTIONS : 3	CONTRE : 0
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL	

A5 – Subventions pour l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE)

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, et suite à la décision du Conseil Municipal du 4 avril 2019 d'accorder des subventions en faveur des résidents vedénaïens pour l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) dans la limite de 100 € par vélo et par famille sans que le montant total versé n'excède l'enveloppe financière de 1 000 € fixés pour l'année 2019, le Conseil Municipal approuve le versement de 100 € à cinq nouveaux acquéreurs de VAE ayant déposé une demande auprès des services municipaux, soit un total de 500 €, ce qui porte le montant des subventions attribuées à ce jour, pour l'année 2019, à 800 €.

Vote		
POUR : 25	ABSTENTION : 0	CONTRE : 3
		M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL

A6 – Sortie d'Actif Communal de véhicules

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la cession de deux véhicules communaux hors d'usage dont la valeur nette comptable ne représente plus de valeur vénale, soit un véhicule Mégane Scénic pour la somme de 100 € et un camion Benne IVECO pour la somme de 93, 30 €, et à sortir ces deux véhicules de l'actif communal

Vote		
POUR : 25	ABSTENTION : 0	CONTRE : 3
		M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL

Arrivée de Mme VERA à 20 h 05.

A7 – Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs pour l'année 2018

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal prend acte du montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs fixé à 2 808 €, du montant de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs pour 2018 fixée à 2 297,45 € pour l'indemnité de base et à 2 871,81 € pour les instituteurs bénéficiant de la majoration de 25 %, soit dans ce second cas une participation communale de 63, 81 €.

Vote	
Unanimité	POUR : 29

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10102019
		Document du	11102019
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2019			

A8 – Admission de créances en non-valeur

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur une somme de 828,77 € correspondant à des impayés de cantine et une redevance de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due par une entreprise en liquidation judiciaire.

Vote		
POUR : 26	ABSTENTION : 0	CONTRE : 3
		M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL

A9 – Subvention exceptionnelle à l'Association Minibus Services

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Minibus Services qui organise des sorties destinées aux séniors permettant de rompre avec l'isolement, de recréer du lien social et favoriser la mobilité d'un montant de 150 € pour l'année 2019, une quinzaine de résidents vedénais participant à ces sorties hebdomadaires.

Vote		
POUR : 26	ABSTENTIONS : 3	CONTRE : 0
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL	

A10 – Subvention de fonctionnement à l'OCCE Ecole Elémentaire Les Jardins

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 300 € à l'association OCCE 84 coopérative Ecole Elémentaire les Jardins en vue de financer notamment des sorties scolaires, l'achat de matériels pédagogiques ou l'intervention de prestataires pour des classes de l'école élémentaire Les Jardins durant l'année scolaire 2019/2020.

Vote		
POUR : 26	ABSTENTIONS : 3	CONTRE : 0
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL	

A11 – Subvention « Voyages Scolaires » Année 2018-2019

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant total de 9 999,48 € pour l'ensemble des séjours de classes de neige et nature organisés par les écoles élémentaires Daudet A, Daudet B et Les Jardins ainsi que par l'école Maternelle Daudet durant l'année scolaire 2018/2019.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10102019
		Document du	11102019
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2019			

Vote		
POUR : 26	ABSTENTIONS : 3	CONTRE : 0
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL	

A12 – Demande de subvention à la Caisse d’Allocations Familiales – Représentation de la pièce de théâtre « M. Ibrahim et Les Fleurs du Coran »

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite le concours financier de la Caisse d’Allocations Familiales pour participer à hauteur de 50 %, soit 633 € HT, au financement de la représentation de la pièce de théâtre « M. IBRAHIM et les Fleurs du Coran » destinée aux collégiens et lycéens afin de les sensibiliser à la différence, au respect de l’autre et visant à lutter contre l’intolérance, la Commune prenant à sa charge les 633 € HT restants.

Vote		
POUR : 26	ABSTENTION : 0	CONTRE : 3
		M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL

M. le Maire reprend la parole pour l’étude des points inscrits en section Urbanisme.

B - Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux

B1 Urbanisme

B1-1 – Avis sur le projet d’Arrêté Préfectoral portant institution de servitudes d’utilité publique sur le territoire de la Commune de Vedène – Société « C & D FOODS France SASU »

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d’arrêté préfectoral instaurant une Servitude d’Utilité Publique qui a pour objet de garantir la sécurité environnementale et sanitaire du site industriel anciennement exploité par la Société C & D Foods SASU situé Quartier Gromelle/Chaffard et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Vote		
POUR : 21	ABSTENTIONS : 3	CONTRE : 5
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KARKRI Mme VERA

B1-2 – Avenant à la Concession du Petit Flory

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l’avenant au traité de concession du Petit Flory portant sur la décision des opérateurs G3S Provence-Terres du Sud et Sapro Les Tamaris retenus pour cette opération par délibération en date du 23 mai 2019, de créer une SNC « Petit Flory » spécifique à ce projet, et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

	<h1>COMPTE-RENDU</h1>	Référence	CM10102019
		Document du	11102019
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2019			

Vote		
POUR : 21	ABSTENTIONS : 5	CONTRE : 3
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KARKRI Mme VERA	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL

Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, à la Petite Enfance et à l'Intendance, présente le dossier inscrit en rubrique Petite Enfance.

C – Education / Petite Enfance

C1 Petite Enfance

C1-1 – Modification Règlement de Fonctionnement de la Passerelle

Sur proposition de Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, à la Petite Enfance et à l'Intendance, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil petite enfance La Passerelle qui a fait l'objet d'une modification à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales précisant que cet organisme apporte son aide financière aux familles ainsi que d'une mise à jour du barème des participations familiales pour les années 2019 à 2022 à compter du 1^{er} novembre 2019.

Vote	
Unanimité	POUR : 29

M. le Maire passe à l'examen des points inscrits en section Administration Générale et, pour cela, donne la parole à Mme GOTTRA, Adjointe déléguée à la Commande Publique, à la Citoyenneté et aux Affaires Générales, puis à Mme DUMONT, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Affaires Sociales.

D – Administration Générale

D1 – Contrat de Concession pour l'Exploitation par Affermage de la Fourrière Automobile Municipale – Attribution du Contrat

Sur proposition de Mme GOTTRA, Adjointe déléguée à la Commande Publique, à la Citoyenneté et aux Affaires Générales, rapporteur, le Conseil Municipal attribue le contrat de concession pour l'exploitation par affermage de la fourrière automobile municipale à CARLOS DEPAN AUTO pour une durée de 4 ans à compter du premier janvier 2020, autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Vote	
Unanimité	POUR : 29

D2 – Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociales (DSUCS) – Rapport 2018

Sur proposition de Mme DUMONT, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Affaires Sociales, rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2018 qui détaille les actions engagées en 2018 par la Commune en faveur de la cohésion sociale, de la solidarité et de l'insertion, de l'emploi, de l'enfance, de la jeunesse et du sport.

Vote	
Unanimité	POUR : 29

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10102019
		Document du	11102019
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2019			

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2019-061, 2019-073, 2019-101, 2019-102, 2019-103, 2019-104, 2019-105, 2019-106, 2019-107, 2019-108, 2019-109, 2019-110, 2019-111, 2019-112, 2019-114, 2019-115, 2019-118, 2019-119, 2019-120, 2019-121, 2019-122, 2019-123, 2019-124, 2019-125, 2019-128, 2019-129, 2019-130, 2019-131, 2019-132.

E - Questions Diverses

Comme autorisé par le Conseil Municipal en début de séance, M. le Maire présente le point inscrit ci-après.

E1- Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour la rénovation de la Chapelle Sainte Anne

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal transfère de manière temporaire la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de la Chapelle Sainte Anne à l'association « Les Amis de la Chapelle Sainte-Anne » qui a pour projet de restaurer l'étanchéité de la toiture afin de la protéger des infiltrations d'eaux et prévenir les remontées d'humidité.

M. BORIE, membre du bureau de l'association bénéficiaire du transfert, ne prend pas part au vote.

Vote		
POUR : 23	ABSTENTIONS : 5	CONTRE : 0
	Mme TALET Mme FALLET-MICHEL M. PONS M. KARKRI Mme VERA	

Aux questions orales et écrites du groupe Vedène Autrement.

Concernant l'implantation d'une usine belge de conditionnement de produits phytosanitaires sur la zone de Gromelle,

Le Maire précise

- Qu'il doit recevoir des représentants de cette société très prochainement en Mairie,
- Qu'il s'agit d'une délocalisation d'une ville des environs vers Vedène,
- Que le mode de production de cette entreprise est classé « bio »,
- Que le terrain d'implantation est un terrain privé et qu'il ne s'agit pas d'un terrain appartenant à la Société C & D Foods,
- Que les élus seront informés de l'évolution de ce dossier.

Concernant le sens de circulation sur la Rue St Gens pour les cyclistes en zone 30, l'application du décret du 30 juillet 2008 et l'absence de signalisation spécifique à ce mode de circulation,

Le Maire précise

- Qu'en effet, les cyclistes sont autorisés à utiliser en double sens les voies à sens unique en zone 30,
- Que des recherches vont être effectuées par les services au sujet de la signalisation à apposer ou pas dans ce cas de figure.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM10102019
		Document du	11102019
		Version n°	1
		Page n°	8
Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2019			

Concernant le respect des horaires de fermeture du Parc Bardi,

Le Maire et le Directeur Général des Services précisent

- Que cette période correspond au basculement entre les horaires d'ouverture d'été du parc et ceux d'hiver,
- Que la Police Municipale est chargée de cette fermeture et respecte les horaires mais que si la patrouille est appelée ailleurs, notamment sur un accident ou une urgence, elle procède à la fermeture plus tard.

Concernant la manifestation qui s'est tenue ce matin même devant les locaux de la Trésorerie de Sorgues et l'absence du Maire,

Le Maire indique

- Qu'il reste solidaire de ce mouvement et des agents de la Direction des Finances Publiques mais que, contraint par un impératif de planning, il n'a pu se rendre sur place,
- Qu'il a fait téléphoner par son secrétariat pour confirmer sa solidarité et annoncer son absence.

Concernant des dysfonctionnements de l'éclairage public quartier du Golf et le délai d'intervention du prestataire chargé des réparations des candélabres défectueux,

Le Maire précise que c'est l'Entreprise FERRE de Sorgues qui est chargée de cette prestation et qu'il saisira les Services Techniques municipaux de ce problème.

Le groupe Vedène Bleu Marine dépose une liste de questions diverses aux fins de réponses par écrit.

Le Maire clôture la séance à 20 h 55.

Fait à Vedène, le 15 octobre 2019

Le Maire

Joël GUIN



Affiché le 16 OCT. 2019

Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Administration Générale après son approbation par les membres de l'assemblée lors la prochaine séance de Conseil Municipal.